

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal Séance du 1^{er} juin 2026

Le Conseil Municipal :

- Ajout d'un point à l'ordre du jour
- Approuve le procès-verbal de la séance du 09 avril 2026 ;
- Prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal

1. Acquisition du parking sis rue des Arquebusiers

Décide l'acquisition par la Ville de Guebwiller du parking sis rue des Arquebusiers, propriété de *Habitats de Haute Alsace*, pour la somme symbolique d'un euro (1€) ; (section 6 parcelle n°215/73 – rue des Arquebusiers – 5,75 ares) ; décide que les frais de notaire et les frais d'arpentage sont à la charge de la commune et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition, y compris l'acte notarié, ainsi que tous documents annexes ou complémentaires.

2. Acquisition du terrain d'assiette du City Park rue Jules Ferry

Approuve l'acquisition par la Ville de Guebwiller, à l'euro symbolique, du terrain cadastré comme suit : section 23, parcelle n°326 – rue Jules Ferry – 7,60 ares ; autorise l'inscription dans l'acte authentique d'une clause de rétrocession au profit de la Communauté de Communes dans l'hypothèse où la Ville n'aurait plus l'usage de ce terrain pour un équipement d'intérêt public ; dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition, y compris l'acte notarié, ainsi que tous documents annexes ou complémentaires.

3. Ravalement de façade – Attribution d'une subvention

Décide l'attribution d'une subvention de 3 409,39 € à la SCI GANDUS et FILS pour les travaux réalisés au 14 rue de la Commanderie.

4. DSU – Rapport sur les actions de Développement Social Urbain 2025

Prend acte du rapport ci-annexé relatif aux actions de développement social urbain pour l'année 2025.

5. Adoption du règlement budgétaire et financier

Adopte le projet de règlement budgétaire et financier tel que présenté.

6. Comptes financiers uniques pour 2025 – Budget principal, réhabilitation des friches et gendarmerie

Donne acte de la présentation du CFU 2025 pour le budget principal et ses budgets annexes ; Arrête pour 2025 le CFU du budget général, tel qu'il figure en annexe, présentant un excédent global de 7 847 115,69 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 7 337 169,62 € et un excédent cumulé de la section d'investissement de 509 946,07 € ; pour 2025 le CFU du budget annexe réhabilitation des friches, tel qu'il figure en annexe, présentant un déficit global de 5 103 177,21 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 2 346 703,31 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de

7 449 880,52 € ; pour 2025 le CFU du budget annexe de la gendarmerie, tel qu'il figure en annexe, présentant un déficit global de 87 913,10 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 244 678,28 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 332 591,38 € et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2025, en vue de leur transmission au juge des comptes.

7. Affectation définitive des résultats 2025

Au titre du budget principal : Procède à la reprise de l'excédent d'investissement de 509 946,07 € ; Reporte l'excédent de fonctionnement pour 7 337 169,62 € et dit que ces régularisations feront l'objet d'un budget supplémentaire.

Au titre du budget annexe de la réhabilitation des friches : Procède à la reprise du déficit d'investissement de 7 449 880,52 € ; Reporte l'excédent de fonctionnement pour 2 346 703,31 € et dit que ces régularisations feront l'objet d'un budget supplémentaire.

Au titre du budget annexe de la gendarmerie : Procède à la reprise du déficit d'investissement définitif de 332 591,38 € et à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 244 679,11 € et dit que ces régularisations feront l'objet d'un budget supplémentaire.

8. Budget supplémentaire 2026 – Ville de Guebwiller

Adopte tel qu'il figure en annexe le budget supplémentaire du budget général qui se décompose en une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 7 337 169,62 €, et une section d'investissement de 6 149 210,69 €, en suréquilibre de 5 849 210,69 €

9. Budget supplémentaire 2026 – Réhabilitation des Friches

Adopte tel, qu'il figure en annexe, le budget supplémentaire du budget annexe Friches 2026, équilibré globalement en dépenses et en recettes à 9 796 583,83 € (soit 2 346 703,31 € en section de fonctionnement et 7 449 880,52 € en section d'investissement).

10. Budget supplémentaire 2026 - Gendarmerie

Adopte tel qu'il figure en annexe, le budget supplémentaire du budget annexe Gendarmerie qui se décompose en une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 0,00 € et en une section d'investissement de 332 592,21 €, en sous-équilibre de 52 920 €. Compte tenu de l'excédent d'investissement du budget primitif, qui s'élève à 52 920€, la section d'investissement du budget 2026 est globalement équilibrée.

11. AP / CP - Modifications

Adopte la révision n°10 des autorisations de programme et des crédits de paiement telle qu'elle figure en annexe et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente décision.

12. Attribution d'une subvention aux Vitrines de Guebwiller

Approuve le versement d'une subvention de 5 000 € aux Vitrines de Guebwiller et autorise M. le Maire, ou un adjoint ayant délégation, à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

13. Subvention allouée à l'école élémentaire Emile Storck

Décide l'attribution d'une subvention à l'école élémentaire Émile Storck, d'un montant de 2 500,00 € pour le projet « voyage à Paris pour la remise du prix du concours *Nous autres* » et autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.

14. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Régiment de Marche du Tchad

Autorise M. le Maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ au Régiment de Marche du Tchad afin de pouvoir réaliser cette fresque mémorielle.

15. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage

Attribue au Comité de jumelage une subvention d'un montant de 2 500 € pour l'année 2026.

16. Attribution d'une subvention pour l'association "Les Dominicains de Haute-Alsace"

Attribue à l'Association Les Dominicains de Haute-Alsace une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 75 000,00 € pour l'année 2026 ; Prend en charge les fluides des locaux occupés par l'association situés 34 rue des Dominicains à Guebwiller et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document afférent. La subvention sera versée selon les modalités suivantes : Un montant de 40 000,00 € après signature de la convention et le solde de 35 000,00 € au cours du second semestre 2026.

17. Personnel Communal – Comité Social Territorial

Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel au CST à quatre et en nombre égal le nombre de représentants suppléants et décide le maintien du paritarisme numérique, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel tant titulaires que suppléants.

18. Désignation d'un représentant de la commune - FloRIOM

Procède à l'annulation de la désignation de Claude PLACET par délibération du 9 avril 2026 au sein de FloRIOM SPL en tant que représentant de la commune ; Désigne César TOGNI au sein de FloRIOM SPL comme représentant de la commune en remplacement de Monsieur Claude PLACET et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à notifier cette désignation aux instances concernées.

Le Maire
Francis KLEITZ
Conseiller d'Alsace



